

218C0330
FR0011950732-FS0108

5 février 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELIOR
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 février 2018, complété par un courrier reçu le 5 février 2018, le Fonds Stratégique de Participations, société d'investissement professionnelle spécialisée à compartiments¹ (47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 janvier 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR et détenir 8 674 616 actions ELIOR représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ELIOR sur le marché.

¹ Le déclarant a précisé qu'un compartiment dédié, Compartiment Participation 6, a été constitué au sein du Fonds Stratégique de Participations (SICAV Professionnelle Spécialisée) pour les besoins de la détention de sa participation. Ce compartiment est géré par la société de gestion Edmond de Rothschild Asset Management (France). Cette SICAV est réservée aux investisseurs respectant les critères de l'article 423-27 du règlement général AMF. Tout nouvel actionnaire doit être au préalable approuvé par le conseil d'administration de la SICAV (à l'exception des actionnaires fondateurs).

² Sur la base d'un capital composé de 172 741 785 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.